



**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 14 DECEMBRE 2016**

Le 14 décembre 2016, à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LACOMBE, Maire.

Présents : Mesdames Christiane DAUNIS, Nadine COULON, Béatrice MARINE, Annie TISSOT, Sylviane VEYRAT-CHARVILLON, Ghyslaine LESUEUR, Kathleen TOCHEPORT, Alexandra BEAUQUIS et Aline BRIERE.

Messieurs Jean-Pierre LACOMBE, Michel BAUQUIS, Eric CHASSAGNE, Nicolas ROUMESTAN, Claude BONAMIGO, Jean-Marc GATELET, Philippe DE PACHTERE, André VUACHET.

Absents excusés : Messieurs Juan-Carlos RUBIO (pouvoir à Mme Aline BRIERE) et Mickaël BEAUQUIS.

Madame Ghyslaine LESUEUR a été nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

❖ **Approbation du compte-rendu de la séance du 10 novembre 2016.** Ce compte rendu est adopté à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

1. Communauté de Communes du Canton de Rumilly : avenant à la convention relative à la gestion d'un service intercommunal mutualisé d'application du droit des sols.

Le 11 juin 2015, la commune a délibéré pour approuver la convention de gestion du service intercommunal mutualisé d'Application du Droit des Sols (ADS) avec la Communauté de Communes. Le bilan du service présente un déficit financier de 11 247.50 € pour la période du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016. Par conséquent, il est nécessaire d'apporter des modifications et de proposer des tarifs spécifiques afin de tendre notamment vers un rééquilibrage financier du service :

- permis de construire d'opérations de logements collectifs = ou > à 10 logements : 350 €/PC (rappel tarif de base 195 €/PC),
- permis d'aménager d'opérations de logements collectifs = ou > à 10 logements : 350 €/PA (rappel tarif de base 220 €/PA),
- augmentation du coût d'abonnement au service mutualisé : 1,50 €/habitant (au lieu de 1 €/habitant).

Ces propositions de tarifs sont approuvées à l'unanimité par l'ensemble du Conseil Municipal, sous la forme d'un avenant à la convention.

2. RESSOURCES HUMAINES :

❖ **Instauration du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions Sujétions Expertise et Engagement Professionnel (RIFSEEP) à compter du 1^{er} janvier 2017 :**

Conformément au décret n°2014-513 du 20 mai 2014, un nouveau régime indemnitaire est mis en place (IFSE) pour tous les agents de la commune. Cette démarche a pour but entre autre de simplifier le paysage indemnitaire dans les 3 versants de la fonction publique et de valoriser l'exercice des

fonctions. Ce nouveau régime indemnitaire remplace toutes les autres primes et indemnités liées aux fonctions et est fixé par rapport au classement du poste de l'agent dans un groupe de fonctions. L'expérience professionnelle peut influencer le montant individuel de l'IFSE, qui est au moins égal au montant perçu jusqu'alors. Les membres du Conseil Municipal acceptent à 14 voix pour et 4 abstentions d'instaurer ce nouveau régime.

❖ **Renouvellement de convention d'adhésion au service de prévention des risques professionnels du centre de gestion 74**

Il est rappelé qu'une convention de partenariat « Prévention – Hygiène – Sécurité au travail – Mission d'inspection et suivi ACO » a été signée avec le Centre de Gestion de Haute-Savoie (CDG74). Cette convention confie au CDG74 la mise en œuvre de la mission inspection hygiène et sécurité, moyennant une participation financière. Il est proposé de renouveler cette convention, qui avait été signée pour une durée de 3 ans depuis le 1^{er} Janvier 2013, décision acceptée à l'unanimité.

3. BUDGET :

Afin de procéder à plusieurs ajustements budgétaires sur le budget principal de la commune et le budget annexe de Cap Loisirs, il est nécessaire de prendre des décisions modificatives. Elles sont approuvées à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

4. FINANCES :

❖ **Indemnités de conseil 2016 au receveur de la trésorerie**

Depuis le 1er août 2016, le comptable en trésorerie de Rumilly-Alby a changé. Comme à chaque changement de comptable, il est nécessaire de se prononcer sur l'opportunité de lui accorder des indemnités de conseil. Il est proposé que le montant de l'indemnité soit égal à 70% (proratisé au temps de présence du receveur pour 2016) de celui susceptible de lui être versé. Ce montant est accepté, à 16 voix pour et 2 abstentions.

❖ **Tarif pour l'utilisation des lave-linge et sèche-linge communaux**

Le service intercommunal CAP LOISIRS utilise régulièrement les lave-linge et sèche-linge de la commune de Marcellaz-Albanais (environ 60 lavages par année). Par conséquent, il est proposé un tarif de 1€ par lavage (séchage compris) pour leur utilisation, accepté à l'unanimité à compter du 1^{er} janvier 2017.

5. URBANISME : dossiers en cours

	DOSSIER	DEMANDEURS	PROJET	LIEU	ETAT
Permis de construire	PC 74 161 16 X 0009	PERGET Bruno	installation temporaire de 3 bungalows	la Molière	accordé le 29/11/2016
	PC 74 161 16 X 0010	DELERUE Benjamin	rénovation maison individuelle	le Piémont	accordé le 29/11/2016
	PC 74 161 16 X 0011	DUCROT Philippe	réhabilitation d'un bâtiment agricole	Joudrain	en cours d'instruction

	PC 74 161 16 X 0012	ALPES CRÉATION IMMOBILIÈRE	37 logements + commerces	chef-lieu	en cours d'instruction
	PC 74 161 16 X 0013	PORCHERON Jérémy	transformation de 100 m ² de bâtiment agricole en habitation	la Ravoire	consultations en cours
	PC 74 161 15 X 0014	SYANE	création d'un local pour la fibre optique	les Vorges	en cours d'instruction
	PC 74 161 16 X 0015	COMMUNE DE MARCELLAZ-ALBANAIS	local pour l'Association des Chasseurs	les Erènes	en cours d'instruction
Autorisation de travaux	AT 74 161 16 X 0002	ALPES CRÉATION IMMOBILIÈRE	création de surfaces commerciales	chef-lieu	consultation en cours
	AT 74 161 16 X 0003	OGEC LEON MARIE	demande d'approbation d'un Ad'ap	chef-lieu	en cours d'instruction
Déclaration préalable	DP 74 161 16 X 0042	MICHAELIAN Stephan	piscine	le Faubourg	ACCORDÉE le 15/11/2016
	DP 74 161 16 X 0043	MARTIN Mickaël	fenêtres de toit	Chaunu	ACCORDÉE le 15/11/2016
	DP 74 161 16 X 0044	DE PACHTÈRE Philippe	remplacement des menuiseries extérieures	chef-lieu	ACCORDÉE le 15/11/2016
	DP 74 161 16 X 0045	COELHO Elisabeth	abri de jardin	le Piémont	ACCORDÉE le 28/11/2016
	DP 74 161 16 X 0046	SYANE	local fibre optique	les Vorges	REFUSÉE le 12/12/2016
	DP 74 161 16 X 0047	ROLLIER Stéphane	piscine	La Molière	en cours d'instruction
	DP 74 161 16 X 0048	DAMON Pierre	aménagement combles	Chef-lieu	en cours d'instruction

L'ordre du jour étant épuisé, la séance publique est close à 21 h 15.

A Marcellaz-Albanais, le 23 janvier 2017.

Le Maire,

Jean-Pierre LACOMBE

